

Infos SMKRP

12 décembre 2017

Courriers de la CPAM de Paris contre les DE : tous solidaires

La CPAM de Paris a procédé à une étude des "pratiques tarifaires" portant sur la facturation de **dépassements d'honoraires** par les kinésithérapeutes parisiens.

2.655 en ont fait l'objet et aujourd'hui :

- **50** reçoivent un courrier recommandé d'avertissement engageant à leur rencontre une **procédure conventionnelle** qui sera poursuivie s'ils ne modifient pas leurs pratiques tarifaires dans un délai d'un mois,
- Environ **800** un courrier de rappel de la réglementation relative à la facturation des honoraires, leur enjoignant de **modifier leurs pratiques tarifaires** afin de respecter leur engagement conventionnel,
- Environ **1.800** autres un courrier de **rappel des dispositions conventionnelles** relatives aux dépassements d'honoraires.

Le Syndicat des Kinésithérapeutes de Paris affilié à la FFMKR, qui s'est toujours attaché à défendre les kinésithérapeutes parisiens pour user de leur **droit à pratiquer des dépassements d'honoraires**, les invite à adresser un mail à smkrp@smkrp.org en joignant le scan du courrier qu'ils ont reçu, et met à disposition de ses adhérents qui le souhaitent les conseils techniques et administratifs pour réagir à ces courriers.

Par ailleurs, le Syndicat des Kinésithérapeutes de Paris publie ce jour un [communiqué](#) et adresse une demande de **rendez-vous à Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé**, pour exposer ces difficultés et échanger sur les moyens à mettre en oeuvre afin de trouver des solutions pérennes.

Afin d'appuyer nos demandes auprès de Madame la Ministre, il est indispensable que nous réunissions le plus grand nombre de signatures de cette [pétition](#) qui doit être complétée, signée et retournée à SMKRP - 75 avenue Simon Bolivar - 75019 Paris, ou scannée et adressée à smkrp@smkrp.org

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

